



CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES
Procès-Verbal complet de la réunion du 21 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un octobre à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONNIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :	11
Nombre de Conseillers présents :	09
Nombre de procurations :	00

Etaient présents : Mme CHANCELLE Marie-Ange, M. DAUDET Bernard, Mme ELISSALDE Fanny, Mme LANZONI Elisabeth, M. MERLO Philippe, M. MONNIER Philippe, Mme PUJOLS Hélène, M. RIOLLOT Yves, M. TULARS Bernard

Etaient excusés : Mmes MEYER Catherine, Mme DE MORAES BILLET Céline.

Date de convocation : 15/10/2024

Secrétaire de séance : Mme CHANCELLE Marie-Ange

Début de séance : 18h 00

A L'ORDRE DU JOUR :

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 OCTOBRE 2024

Ce procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

👉 **Vote : unanimité**

II - DELIBERATIONS

1) Approbation clé de répartition suite à la dissolution du SIVOS de BAZAS

DEL211024-21

M. le Maire explique que la Région détient la compétence mobilité et donc celle en matière de transports scolaires ; celle-ci était exercée jusqu'en juin dernier par le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) du Bazadais.

Suite à la dissolution du SIVOS du Bazadais, Monsieur le Maire présente les documents concernant les modalités de dissolution ainsi que la clé de répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Bazadais.

Après avoir écouté ses explications le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de dissolution et la clé de répartition du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Bazadais comme indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération.

👉 **Vote : Pour : unanimité**

- ⇒ **M. TULARS** informe le CM du fait que l'arrêt de bus du bourg a été modifié et que les enfants prennent le bus sur le bord de la route et plus à l'abri bus existant. Serait-il possible de demander au Département si l'abri bus peut être changé de place ?

2) Révision des loyers communaux

DEL211024-26

La révision annuelle des loyers communaux devant intervenir au 1^{er} juillet en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, une majoration de 3,26 % serait à appliquer, ce qui donnerait les montants suivants :

- 168 Rte de Simaou :	294,43 € occupé depuis le 15/07/2023	304.03 €
- 172 Rte de Simaou :	348,66 € occupé depuis le 15/04/2024.	360.02 €
- 170 Rte de Simaou :	319,67 € occupé depuis le 15/12/2023.	330.09 €
- 302 Rte de Soubiran (Multiple Rural) :	300,24 € occupé depuis 10/2023	310,03 €
- Anciennes Ecoles :	vacant – travaux à réaliser	

Compte tenu de l'entrée des locataires dans les appartements, M. le Maire propose de ne pas augmenter les loyers cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **décide** :

- **DE NE PAS AUGMENTER** le montant des loyers pour l'année **2024**
➤ **DE MAINTENIR** les loyers suivants :

• 168 Rte de Simaou..... :	294,43 €
• 172 Rte de Simaou :	348,66 €
• 170 Rte de Simaou :	319,67 €
• 302 Rte de Soubiran (Multiple Rural) :	300,24 €
• Anciennes Ecoles :	vacant – travaux à réaliser

👉 **Vote : Pour : Unanimité**

- ⇒ **Observations** : Il sera demandé 1 bilan aux gérants du Multiple Rural afin d'étudier une augmentation possible du loyer en 2025.

3) Demande de subvention DETR/DRAC - paratonnerre

3 devis ont été demandés à des sociétés spécialisées. Certaines installations proposées nécessitent la réalisation de tranchées qui ne sont pas chiffrées, car laissées à la charge de la Commune.

Demander devis complémentaires pour les tranchées.

Il est proposé de déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC et au titre de la DETR pour les travaux de mises aux normes du paratonnerre et parafoudre.

Les taux de subventions, si le projet est éligible peut aller jusqu'à 15 %

👉 **Vote : Pour : unanimité**

4) Renouvellement convention SACPA

DEL211024-27

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'ESCAUDES n'ayant pas de fourrière, elle a confié à la SPA de BORDEAUX le soin d'en assurer ces obligations en matière de fourrière, une convention a été renouvelée ce jour.

M. le Maire propose de renouveler la convention avec la SACPA dont le siège se situe à CASTELJALOUX (47700).

La convention a pour objet d'effectuer, à la demande de la Commune d'ESCAUDES, les interventions nécessaires pour assurer :

- La capture en urgence des animaux errants, harets, dangereux (chiens, chats) ;
- La prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés (chiens, chats) ou d'autres espèces à la diligence de la société ;
- L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 KG et conduite au centre d'équarrissage suivant la législation en vigueur ;
- La conduite des animaux à la fourrière légale, 24h/24 et 365 jours par an.

Le prix est basé sur une part variable en fonction du nombre d'interventions et du nombre d'animaux pris en charge et d'un chiffre d'affaires minimum de 159.29 € H.T- 191.15 € TTC/ an réalisé avec SACPA. Pour le cas où les interventions commanditées par les services habilités n'atteindraient pas le montant prévu, une facture de régularisation sera adressée à la mairie. Cela reviendra à 0.96 € H.T./an/habitant.

Le prix est révisable tous les ans selon les modalités fixées à l'article 10 du contrat.

Les frais relatifs à l'intervention de la SACPA seront récupérés auprès du propriétaire de l'animal capturé.

La convention est conclue à compter du **01/01/2025** jusqu'au 31 décembre 2025 et pourra être renouvelée tacitement **trois fois par période de 12 mois**, sans que celle-ci n'excède pas **4 ans (fin le 31/12/2029)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De passer une convention avec la SACPA qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 et sera renouvelée tacitement 3 fois par période de 12 mois. La durée totale de la convention ne pourra excéder 4 ans. La convention a pour objet :
 - La capture en urgence des animaux errants, harets, dangereux (chiens, chats) ;
 - La prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés (chiens, chats) ou d'autres espèces à la diligence de la société ;
 - L'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 KG et conduite au centre d'équarrissage suivant la législation en vigueur ;
 - La conduite des animaux à la fourrière légale, 24h/24 et 365 jours par an.
- De payer le forfait, calculé sur la base de 0,96 € H.T./habitant/an ; prix révisable tous les ans selon les modalités fixées dans l'article 10 du contrat joint en annexe ;
- De facturer le coût des interventions de la SACPA au propriétaire de l'animal capturé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

👉 **Vote : Pour : unanimité**

⇒ *Observations : Il faudrait envisager l'achat d'un lecteur de puces pour animaux.*

5) Vente de pins

M. MONNIER demande au CM si d'accord pour marquer et procéder à la vente de bois communaux, selon le plan de gestion simple d'ARGEFO.

⇒ *Observations : Petite parcelle à marquer. Préparation pour vente début 2025. Commission forêt pour marquer + CM qui le souhaitent.*

⇒ *Date prévue pour le stérage : à fixer*

6) Décision Modificative n°3

DEL211024-28

Compte tenu de l'intégration du changement de cumulus par un cumulus thermodynamique au Foyer Rural et de l'accord de subventions au titre du Fond Verts pour ces travaux, il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires pour ne pas se retrouver bloqué en fin d'année.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 62878 : Remboursement de frais à des tiers	2 751.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 751.00 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement		2 751.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		2 751.00 €		

INVESTISSEMENT				
D 2131-200 : SALLE DES FETES		2 751.00 €		
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		2 751.00 €		
R 021 Virement à la section de fonctionnement				2 751.00 €
TOTAL R 021 : Virement à la section de fonctionnement				2 751.00 €
Total		2 751.00 €		2 751.00 €

⇒ **Vote : Pour : unanimité**

III – INFORMATIONS

1) Accords subventions :

M. MONNIER informe le Conseil Municipal de l'accord des subventions obtenues pour :

- Travaux Parking : **3 681 €** accordé (5 790.00 € demandés)
- Foyer Rural - Fonds Vert : **19 900 €** (19 920.27 € demandés)

2) Antenne téléphonique mobile FREE :

M. MONNIER informe le Conseil Municipal de la visite de FREE pour installation d'un pylône de téléphonie mobile. Il doit déposer une nouvelle demande.

⇒ **Le CM n'est pas favorable à une nouvelle installation de pylône.**

3) Résultats Fête du Village

	Dépenses	Recettes
Repas du Samedi & Dimanche	1 941.56 €	174.00 €
Loto	668.78 €	1 489.00 €
Belote	1 317.96 €	839.00 €
Randonnée	184.43 €	0
Pétanque		265.00 €
TOTAL	4 112.73 €	2 767.00 €

Les dépenses sont supérieures cette année pour 2 raisons :

- ⇒ La buvette a été tenue par NOUTIC'ZIK qui a donc récupéré les recettes.
- ⇒ 2 repas avec 2 animations

4) Compte Rendu Réunion SNCF/GPSO du 26/09/2024

M. MONNIER : Réunion imposée par la CDC concernant le projet de la gare. M. MONNIER avait demandé que tout le CM d'Escaudes participe à cette réunion.

- Refus de la CDC de participation du Conseil Municipal.
- Sur 31 élus convoqués seulement 7 Maires présents
- CDC intéressée pour les retombées financières de ce projet + projet d'installation d'une entreprise d'aquaponie

⇒ M. MONNIER a demandé à M BOUVIER de SNCF, de faire une réunion avec le Conseil Municipal.

⇒ M. MONNIER informe le CM qu'un groupe d'élus (sénateurs, députés, maires ...) qu'une demande de rencontre avec le ministre des Transports.

5) Lignes THT :

⇒ M. DAUDET informe le CM d'une réunion avec le SIE de Bernos ; le projet de photovoltaïque sur le Lot-et-Garonne serait abandonné.

⇒ Renseignements seront pris pour savoir où en est le projet ?

6) Formation utilisations défibrillateur :

Relancer une formation à destination des escaudais.es

7) Caméras parking Escaudais :

M. et Mme RULLIER ont transmis les copies du contrat de la vidéosurveillance.

Il s'avère que les précédents gérants n'avaient pas déclaré ces caméras ; M. et Mme RULLIER ont donc régularisé cette situation et ont fournis la copie de la déclaration effectuée par leurs soins auprès des services de la Préfecture.

III – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Compte Rendu SIE de BERNOS :** CR de M. DAUDET qui indique que suite à un contrôle de la Cour des Comptes, celle-ci demande que les petits syndicats soient supprimés et qu'ils soient repris par le SDEEG.

M. TULARS ne comprend pas car ces syndicats ont été mis en place suite à la tempête de 1999 pour être au plus près du terrain.

M. DAUDET dit qu'ENEDIS doit contacter les communes qui sont au forfait pour l'Eclairage Public ; si la commune ne réponds pas il y aura application d'une amende.

- ✓ **Compte Rendu Exposition peintures & sculptures :** Mme PUJOLS remercie le conseil municipal pour la participation et l'aide reçue. Une centaine de personnes ont participé à la conférence. Il est noté quelques petits problèmes de résonances dans l'Eglise lors de la conférence.

Mme PUJOLS ne souhaite pas réorganiser cette manifestation dans un cadre privé, mais par le biais d'une association. Elle propose de créer peut-être un Comité des Fêtes ou autre association qui serait en charge de l'organisation de diverses manifestations culturelles et festives. Bilan positif de cette manifestation.

- ✓ **Fête de Noël :** Rappel de la manifestation de 2023. La Commission Animation-Communication, propose de renouveler cette fête le dimanche 15 décembre. Il y aura un spectacle de clown (coût 560 €), un goûter, la remise des cadeaux aux enfants et aux aînés par le Père Noël et le tirage du feu d'artifice sera effectué en fin d'après-midi.

- Les colis seront commandés chez Mme COUZINET ou un autre artisan ;
- Les cadeaux des enfants seront à réserver soit auprès de JOUECLUB à Langon ou du RENARD ET LA SOURIS à Bazas, s'ils acceptent de travailler avec les communes.

M. TULARS propose de convier tous les habitants à cette fête et de mettre une buvette.
La Commission animation finalisera cette manifestation.

- ✓ **Cérémonie du 11 Novembre** : Le Conseil Municipal est invité à la cérémonie de commémoration avec le dépôt d'une gerbe à 11 h00 au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le/La Secrétaire de Séance,
M-A. CHANCELLE



Le Maire,
Ph. MONNIER



Affiché le 09/12/2024 et mis en ligne sur www.escaudes.fr